



Département de Saône et Loire  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 SAINT GERMAIN DU PLAIN

PLAN DE ZONAGE DU BOURG  
 1/ 2 500°

N° de la pièce: 4.1.c

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour LE MAIRE,	Pour copie conforme

**LEGENDE**

- UA zone correspondant au centre-bourg
- UB zone bâtie de moyenne densité, COS 0.50
- UB1 zone bâtie de moindre densité, COS 0.30
- UB2 zone bâtie de moindre densité, COS 0.25
- UEf zone urbanisable immédiatement sous réserve de remise en état du site après démolition des anciens bâtiments industriels
- US zone d'équipements sportifs en milieu urbain
- UX zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- UN zone urbaine en assainissement non collectif
- AU1 zone à urbaniser à court terme
- AU2 zone à urbaniser sur le long terme sous forme d'habitat pavillonnaire
- AU2c zone à urbaniser sur le long terme sous forme d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- A zone agricole
- N zone naturelle
- Nt zone naturelle à vocation touristique et de loisirs
- Ni zone naturelle inondable
- Nh zone naturelle habitée
- Nei zone naturelle réservée aux constructions liées à la station d'épuration
- Nhi zone naturelle habitée inondable
- espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer
- zone NATURA 2000
- Espaces Naturels Sensibles
- élément protégé au titre de l'article L.123-1 (7°) du Code de l'Urbanisme
- exploitations agricoles (élevage)
- emplacement réservé
- sentiers d'intérêt touristique local

